

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er novembre 2020

---

## PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3495)

Tombé

### AMENDEMENT

N ° CL10

présenté par  
Mme Ménard

-----

#### ARTICLE 4

À l'alinéa 1, substituer à la date :

« 31 janvier 2021 »

la date :

« 21 décembre 2020 ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence par rapport à l'article 1er.